

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

-----  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents à la séance : 21  
Nombre de conseillers absents : 6  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4  
Nombre de votants : 25  
Date de la convocation : 21 mars 2025  
Date d'affichage : 21 mars 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

**N°2025/42**

## Finances locales

### Réhabilitation de la maison des associations

### Autorisation de Programme / Crédits de Paiement – Révision n°5

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

**Vu** le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

**Vu** la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

**Vu** la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

**Vu** la délibération n°2021/30 du 1er avril 2021 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de la maison des associations » ;

**Vu** la délibération n°2022/35 du 1<sup>er</sup> avril 2022, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°1) ;

**Vu** la délibération n°2022/78 du 15 décembre 2022, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°2) ;

**Vu** la délibération n°2023/48 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°3) ;

**Vu** la délibération n°2023/48 du 31 mars 2023, portant sur la mise à jour de l'AP/CP (révision n°4) ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier l'AP/CP (révision n°5), comme suit, afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

**Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement  
 Réhabilitation de la maison des associations  
 Opération 2150**

<b>Montant de l'AP ajusté 2021/2027</b>	<b>620 821,03 €</b>
CP 2021	19 606,86 €
CP 2022	166 679,04 €
CP 2023	225 021,38 €
<b>CP 2024 (mandatés)</b>	<b>9 513,75 €</b>
CP 2025	50 000,00 €
CP 2026	50 000,00 €
CP 2027	100 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

<b>Subvention requalification urbaine</b>	<b>TOTAL</b>
DSIL	123 120,00 €
Région	55 761,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>178 881,00 €</b>

<b>TOTAL AP/CP</b>	<b>620 821,03 €</b>
--------------------	---------------------

<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>441 940,03 €</b>
------------------------	---------------------

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :**

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

**DECIDE** de modifier l'AP/CP (révision n°5), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH

La secrétaire de séance,  
Valérie HADJADJE

